

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MINGAN
VILLE DE PORT-CARTIER**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la VILLE DE PORT-CARTIER, tenue le 4 juin 2025, débutée à 8 h 30, au 40, avenue Parent, Port-Cartier.

SONT PRÉSENTS

| | |
|--------------------------------|--|
| M. le maire | Alain THIBAUT |
| M ^{me} la conseillère | Danielle BEAUPRÉ |
| MM. les conseillers | Gilles FOURNIER Mario GAUMONT Raynald DUGUAY |

formant quorum sous la présidence de M. le maire Alain THIBAUT.

SONT ABSENTS

| | |
|---------------------|--------------------------------|
| MM. les conseillers | Daniel CAMIRÉ Roger VIGNOLA |
|---------------------|--------------------------------|

EST AUSSI PRÉSENTE

| | |
|------------------------------|------------------------------|
| M ^{me} la greffière | M ^e Ariane CAMIRÉ |
|------------------------------|------------------------------|

CITOYEN: 0

JOURNALISTE: 0

Les avis de convocation ont été signifiés conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Alain THIBAUT ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux et aux fonctionnaires municipaux présents.

2025-06-210

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. le conseiller Gilles FOURNIER, appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 4 juin 2025, se tenant à compter de 8 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-06-211

RÉSULTATS & DÉCISION – APPEL D'OFFRES – FOURNITURE ET INSTALLATION DE COMPTEURS D'EAU ET SYSTÈME DE LECTURE ET DE TRANSMISSION À DISTANCE – PROJET N° VPC-STP-AB-20250219-01

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT, appuyé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ, et résolu :

D'adjuger en faveur du seul soumissionnaire conforme, PLOMBERIE LECOMTE INC., le contrat pour la fourniture et l'installation de compteurs d'eau et système de lecture et de transmission à distance, faisant l'objet du projet numéro VPC-STP-AB-20250219-01, pour un montant total de 233 741,02 \$, taxes en sus, le

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

tout conformément à la soumission de cette entreprise en date du 20 mars 2025, aux devis et autres documents d'appel d'offres qui s'y rapportent, ainsi qu'à la recommandation du Service des travaux publics en date du 20 mai 2025;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur général ou la greffière à conclure et à signer, pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tout contrat ou toute confirmation du contrat mentionné ci-dessus ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-06-212

MODIFICATION – RÉOLUTION N° 2025-05-206, INTITULÉE : « AUTORISATION DE SIGNATURE — VENTE DU LOT 4 692 854 DU CADASTRE DU QUÉBEC, EN LA CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE SAGUENAY — 36-38, RUE PLANTE »

Il est proposé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, appuyé par M. le conseiller Gilles FOURNIER, et résolu :

DE modifier la résolution n° 2025-05-206 en remplaçant la mention « SERVICES GROUPTech INC. » par la mention « GROUPTech INC. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

En l'absence de public, aucune question n'est soulevée.

2025-06-213

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ, appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

QUE la séance extraordinaire du 4 juin 2025, débutée à 8 h 30, soit levée à 8 h 33.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Alain THIBAUT, maire
Président d'assemblée

M^e Ariane CAMIRÉ
Greffière

AC/bb

Alain THIBAUT
Maire